

— LANGAGE ÉGALITAIRE

TOUTES ET TOUS
VISIBLES DANS LA LANGUE !



centre
hubertine
auclert

Région
iledeFrance

LES ENJEUX

Pourquoi c'est un enjeu important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes ?

La langue n'est pas imperméable aux inégalités femmes-hommes qui traversent la société. En 1647, 12 ans après la création de l'Académie française, Claude Favre de Vaugelas affirme que « *le genre masculin étant le plus noble, [il] doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble* ». **Redonner toute sa place au féminin dans la langue c'est déconstruire une langue inégalitaire qui a tenté de s'imposer durant trois siècles.**

Le langage construit nos représentations sociales du monde et par extension nos comportements et nos pensées.

De nombreuses études ont montré que **l'usage seul du masculin active des représentations davantage masculines que féminines.**

Il peut être plus difficile pour une petite fille de se projeter en tant que future pompière, autrice ou même présidente si ces mots ne sont jamais employés.



Il n'y a pas de combats accessoires pour l'égalité femmes-hommes : l'absence de déclinaison des noms de métiers dans leur forme féminine est à mettre en regard avec la faible diversification de métiers qui s'offrent aux jeunes filles ; 50 % des femmes se concentrent dans seulement 12 des 87 familles de métiers.

Pourquoi parler de langage égalitaire plutôt que d'écriture inclusive ?

ÉCRITURE ? L'enjeu ne se limite pas à l'écriture et à la typographie, mais s'étend à la langue orale, à sa grammaire et sa syntaxe, à la communication visuelle et à l'usage des couleurs, aux adjectifs employés pour caractériser les femmes et les hommes, par exemple.

INCLUSIVE ? Le féminin est déjà inclus dans la langue, mais il a été historiquement invisibilisé. Il ne s'agit pas de « féminiser » la langue et d'inventer des formes féminines ex nihilo, mais de **redonner la même place aux formes féminines et masculines.**

LES IDÉES REÇUES



C'est nouveau et arbitraire ?

Les enjeux d'un langage égalitaire ont une histoire longue de plusieurs siècles. Il ne s'agit pas d'une réforme qui imposerait des usages nouveaux ne respectant pas l'évolution historique de la langue. La langue française n'est pas inégalitaire par essence. C'est au contraire la prééminence du masculin comme forme neutre qui a été imposée de façon brutale à partir du XVII^{ème} siècle. Par exemple, **des mots tels que « autrice », « doctoresse », « chevalière » existaient bien avant la réforme de l'Académie française.**

Au XIX^{ème} siècle, certains noms ne peuvent toujours pas être déclinés dans la langue au féminin, car d'après le grammairien Cyprien Ayer (1876) « *ils désignent des états ou des professions qui conviennent plus spécialement aux hommes ; tels sont auteur, écrivain, poète, peintre, docteur, général, charlatan, etc.* ». Dès cette époque, plusieurs militantes comme Hubertine Auclert plaident pour une féminisation des noms de métiers et de fonctions : combat inséparable de l'accès des femmes à toutes les professions.



C'est interdit ?

Depuis la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, il est recommandé d'adopter une approche intégrée de l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques. **La communication publique doit garantir des représentations sans stéréotypes sexistes.**

La circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française recommande de « *recourir, dans les actes de recrutement et les avis de vacances publiés au Journal officiel, à des formules telles que "le candidat ou la candidate" afin de ne pas marquer de préférence de genre* ». Il réaffirme également la féminisation systématique des fonctions tenues par des femmes, notamment dans les actes de nomination.

C'est compliqué ?

Visibiliser le féminin et le masculin dans la langue **permet de rendre les énoncés plus précis et plus explicites**. Cela permet tout simplement de s'adresser à toutes et tous, et non plus à la moitié de la population !

À l'oral, comme à l'écrit, **cela ne prend que quelques secondes de doubler systématiquement le féminin et le masculin** : « Françaises, Français ! »

MODE D'EMPLOI

La langue est vivante, chacun et chacune peut s'emparer des outils qui lui conviennent pour favoriser l'égalité femmes-hommes à l'écrit et à l'oral.

LA DOUBLE-FLEXION

Il s'agit d'accoler ensemble le féminin et le masculin des mots utilisés. Il est recommandé de mettre les deux termes dans l'ordre alphabétique.

Exemples : les habitantes et les habitants, les électeurs et les électrices, les lycéennes et les lycéens...

LES MOTS ÉPICÈNES

Un mot épïcène est un mot neutre du point de vue du genre, qui s'applique indifféremment à des femmes et à des hommes.

Exemples : les responsables, les élèves, les bénévoles, les artistes...

LES EXPRESSIONS ENGLOBANTES

Il est possible d'utiliser des expressions qui renvoient à un collectif ou à une fonction.

Exemples : la direction, plutôt que le directeur / la directrice ; la population française, plutôt que les Français.

LE POINT MÉDIAN

Il est également possible d'utiliser un caractère typographique comme le point médian pour regrouper au sein d'un même mot les formes au féminin et au masculin, pour des gains de place. Il peut être particulièrement utile pour les mots dont le féminin se marque par un « e » final et dont le dédoublement est fastidieux.

Exemple : les professionnel·les, plus simple que les professionnels et les professionnelles.



Sabine
7 ans d'expérience
développeuse
web experte



Enfin une
annonce qui s'adresse
aussi à moi!

Le point médian se place à la fin de la terminaison au masculin.

Un seul point suffit pour les mots au pluriel.

On obtient le point médian facilement via :

Sur Windows : **Alt + 250**

Sur Mac : **Alt + maj + f**

LES EXPRESSIONS À PRIVILÉGIER

Dans les discours et interventions, certaines expressions sont importantes pour ne pas véhiculer de stéréotypes de genre.

LA JOURNÉE DE « LA FEMME » ?
NON, LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

La journée du 8 mars n'est pas la fête des femmes, c'est une journée pour mettre en lumière l'actualité des droits des femmes, des droits souvent menacés, jamais acquis.

Le singulier « la femme » enferme les femmes dans le stéréotype de « l'éternel féminin ».

L'ENTREPRENARIAT « AU FÉMININ » ?
NON, L'ENTREPRENARIAT DES FEMMES

L'usage d'une déclinaison « au féminin » pour désigner les secteurs dans lesquels les femmes sont encore peu représentées marque **une ambiguïté sur l'existence de compétences supposées naturellement différentes pour les femmes et les hommes.**



LE PATRIMOINE CULTUREL ?
NON, LE MATRIMOINE ET LE PATRIMOINE CULTURELS

Le terme matrimoine n'est pas un néologisme ; employé dès le Moyen-Âge, il désigne les biens hérités de la mère, quand le patrimoine désigne ceux hérités du père. **Réhabiliter le terme de matrimoine permet de revaloriser l'héritage culturel des femmes**, que le terme de patrimoine a tendance à invisibiliser.

LES DROITS DE L'HOMME ?
NON, LES DROITS HUMAINS

L'expression « droits de l'Homme » **invisibilise les femmes**. Elle n'est historiquement pas neutre quand on se rappelle que les femmes ont été juridiquement exclues de la première déclaration des droits de l'Homme et du citoyen en 1789. La plupart des pays européens utilisent l'adjectif « humain ».

« MADEMOISELLE » ?
NON, « MADAME »

Le titre « mademoiselle » a été remplacé par la mention « madame » dans les formulaires administratifs car il supposait une visibilité du statut marital ne s'appliquant qu'aux femmes. Le terme « **chef de famille** » est également à **bannir** car il contrevient à l'égalité en droit des femmes et des hommes au sein du mariage et de la famille.

RÉDACTION

Ambre Elhadad, Alice Laisney et
Amandine Berton-Schmitt

COORDINATION ET SUIVI ÉDITORIAL

Léa Moureau

ÉDITEUR

Centre Hubertine Auclert
Octobre 2022

MISE EN PAGE

frenchtouchweb.com

ILLUSTRATION

Marianne Balabaud

IMPRIMERIE

Schraag imprimerie

DÉPÔT LÉGAL

Octobre 2022

Le Centre Hubertine Auclert est le centre francilien pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé du Conseil régional d'Île-de-France.

Il promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes à travers l'Observatoire régional des violences faites aux femmes.

Il apporte de l'expertise et des ressources sur ces thèmes aux actrices et acteurs du territoire francilien (collectivités, associations, syndicats, établissements scolaires), notamment à travers la production d'études, la conception d'outils et l'animation de formations.



www.centre-hubertine-auclert.fr